

Euro: valeurs unitaires et spécifications techniques des pièces libellées en euros

1997/0154(SYN) - 06/11/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme SOLTWEDEL-SCHAEFFER (Verts, D), le Parlement européen, en suivant son rapporteur, demande que les pièces de 20 cents et de 2 euros soient supprimées étant donné que les unités fondamentales d'un système décimal sont les valeurs unitaires 0,01/0,10/1,00. Il demande de réduire de huit à six le nombre des futures pièces en euros et considère qu'une réduction du système monétaire de l'euro à six pièces n'est possible qu'en renonçant aux valeurs faciales 0,02 et 0,20 euro proposées. Le Parlement s'est prononcé en outre pour que les pièces soient pourvues d'une face européenne et d'une face nationale. D'une manière générale, il propose une modification des diamètres en millimètres des pièces. Il demande également que les pièces ne comportent pas de nickel dans les alliages de surface, c'est-à-dire dans toutes leurs parties qui entrent en contact avec la peau des utilisateurs. Le Parlement rappelle que le nouveau système européen unique de monnaie métallique doit s'attacher la confiance du public et entraîner des innovations technologiques qui en fassent un système sûr, fiable et efficace. Il souligne que la détermination du nombre de pièces et de leur valeur unitaire devrait reposer sur l'expérience de l'ensemble des Etats membres en matière de pièces de monnaie de petite valeur les plus utilisées, tenir compte de l'utilisation croissante du commerce électronique et prendre en considération les points de vue des aveugles et des personnes âgées. Enfin, la matière des pièces devrait être facilement recyclable, par exemple de l'acier fin inoxydable.